Tourisme: approche coopérative pour un développement durable et la création d'emplois

2002/2038(COS) - 14/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 387 voix pour, 111 contre et 20 abstentions le rapport de Mme Helena TORRES MARQUES (PSE, P), le Parlement européen approuve la communication de la Commission dans son principe mais considère que les mesures envisagées sont encore inadéquates et ne contiennent pas de nouvelles stratégies pour le développement du tourisme européen. Pour le Parlement, s'agit avant tout de développer une approche intégrée de toutes les politiques ayant une incidence sur le tourisme. En conséquence, le Parlement soumet une série de propositions en vue de remédier à la fragmentation de la programmation actuelle et se prononce pour l'organisation d'un Forum européen du tourisme permettant de relancer un secteur en crise. Il se prononce également pour la définition de grandes lignes concernant un développement soutenable du tourisme, pour une meilleure accessibilité des endroits touristiques les plus importants, pour un renforcement du rôle du tourisme dans le contexte de l'emploi, du monde rural, de la santé et du tourisme sportif, pour l'apprentissage des langues étrangères et la promotion de l'Europe en dehors de l'Union en tant que destination touristique. Outre les nombreuses propositions du Parlement pour renforcer le tourisme européen, le Parlement invite les États membres à encourager le développement de l'esprit d'entreprise et propose d'encourager de nouvelles formes de tourisme en vue de remédier au caractère saisonnier du secteur en recourant aux fonds communautaires afin de soutenir le tourisme rural, à vocation thérapeutique ou social. Le Parlement souligne également la nécessité de lutter contre le tourisme sexuel et d'imposer des sanctions à ceux qui en font la promotion. Enfin, le Parlement se prononce pour une réponse ferme de la Commission en vue d'aider un secteur en proie à de graves difficultés suite aux attentats du 11 septembre 2001. Il est notamment demandé : - que la Commission fasse en sorte que les autorités locales et le secteur privé soient pleinement associés à l'introduction de projets de mesures; - que l'Unité tourisme de la Commission soit renforcée pour répondre concrètement aux besoins qui se font jour; - que la Commission propose des propositions permettant d'inclure la restauration et d'autres services touristiques à la liste des secteurs pouvant bénéficier d'un taux réduit de TVA.